

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Théodore Weiss, sergent au 3^e régiment de chasseurs à pied.

MESSIEURS,

Le sieur Théodore Weiss a vu le jour à Cologne (Prusse), le 18 mai 1802; à l'époque de son entrée en Belgique, qui remonte à 1830, il était jardinier, et, dès le mois d'octobre de cette année, il s'est enrôlé dans un corps de volontaires au service de la Belgique.

L'extrait du registre-matricule des sous-officiers et soldats du régiment dont il fait partie, établit que, le 1^{er} mai 1831, il s'est enrôlé pour deux ans comme sergent sapeur; que le 8 juin 1836, il a pris un nouvel engagement de deux ans, et enfin que, le 16 juin 1840, il a été réengagé, sans prime, pour le terme de 6 ans et 15 jours.

Les chefs du pétitionnaire rendent, dans deux certificats qui sont joints au dossier, hommage à sa bonne conduite et à sa manière de servir.

Les autorités consultées appuient sa demande; l'une d'elles fait remarquer qu'ayant été reçu dans l'armée nationale à une époque périlleuse, alors qu'il y avait quelque courage à venir se ranger parmi les hommes qui ont su conquérir

l'indépendance du pays, et admis à prendre un nouvel engagement de longue durée, il lui paraît avoir acquis le droit de demander à faire partie d'un pays à la défense duquel il s'est voué depuis dix ans, et s'est obligé pour six autres années encore.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

J. MAERTENS.